



Cumul emploi et fonction publique

Par owh, le 05/08/2010 à 12:04

Bonjour,

Je suis confronté à un problème et, vu l'aspect récent des réformes de cumul des emplois dans la fonction publique, j'aimerais avoir votre avis sur la situation suivante.

Contexte : j'ai un contrat de cadre salarié en CDD prenant fin au 23/12/2010. D'autre part, j'ai été reçu à un concours de maître de conférence, donc dans la fonction publique, prenant effet au 1/9/2010.

Problème : il est illégal de cumuler une activité de salarié et dans le secteur public. Stricto sensu, mon choix se résume donc à l'alternative suivante :

1. Démissionner de mon entreprise au 31/8 pour intégrer la fonction publique au 1/9.

OU

2. Mener mon contrat CDD à son terme (23/12), ce qui revient à refuser ma prise en fonction, puisque je dois présenter une lettre de démission début septembre, en signant mon PV d'installation.

Pour des raisons personnelles et professionnelles, je dois poursuivre les projets jusqu'au 23/12. Le directeur du labo m'a donné son accord de principe pour que je n'apparaisse qu'en janvier 2011.

Solution envisagée

La solution que je propose est donc la suivante :

1. Initialiser un statut de freelance (consultant indépendant).

2. Démissionner.

3. Montrer ma lettre de démission à l'Université pour être accepté dans la fonction publique.

4. « Prester » les 4 mois restants en tant que consultant.

Question : est-ce une solution légale et réalisable ?

Merci beaucoup pour les éclaircissements et aides.

Bien cordialement,